L'Echo Herpéto

Bulletin n°1, Avril 2015

Feuille de liaison des herpétologues des Pays de la Loire

Une nouvelle coordination herpétologique pour les Pays de la Loire

Coordination herpétologique en Pays de la Loire, voilà un terme bien pompeux et ambitieux, presque du jargon technocratique. Tout d'abord, que constatons-nous ?
La région des Pays de la Loire est très riche sur le plan herpétologique : des milieux variés, des influences climatiques diverses, de vastes zones humides, ceci expliquant cela. C'est aussi une des premières régions françaises en termes d'urbanisation (en surface et en accroissement par an), de construction de route, de rocade, de contournement. C'est également une région fortement marquée par l'agriculture intensive. Autant d'activités humaines impactant fortement la nature.

Devant ce constat, des initiatives sont prises depuis longtemps : de nombreuses démarches individuelles et collectives existent, le réseau des associations de protection de la nature est important et diversifié dans chaque département, des collectivités locales mettent en œuvre des actions de protection. Mais pour la thématique qui nous intéresse, force est de constater qu'il y a peu d'échanges entre les départements et de fait, peu d'actions d'ampleur régionale (« Un dragon ! Dans mon jardin ? » et le Plan d'Actions Régional en faveur de la Grenouille rousse étant deux parfaits contre-exemples), les retours d'expérience ne sont pas bien connus, quand ils existent.

La coordination régionale confiée par la Société Herpétologique de France un temps à Thierry Lodé (Université d'Angers) puis à Olivier Grosselet (Olivier Swift), n'était plus opérationnelle. Suite à différentes discussions informelles entre naturalistes et sur l'intervention de notre collègue naturaliste Benjamin Même-Lafond, il nous a paru important de relancer une dynamique herpétologique au niveau régional.

Après de nombreux échanges avec les personnes susceptibles d'être intéressées, nous sommes quatre à vouloir relancer cette dynamique de manière collégiale :

Morgane Sineau, François Varenne, Alexis Viaud (SHF) et Philippe Evrard (SHF).

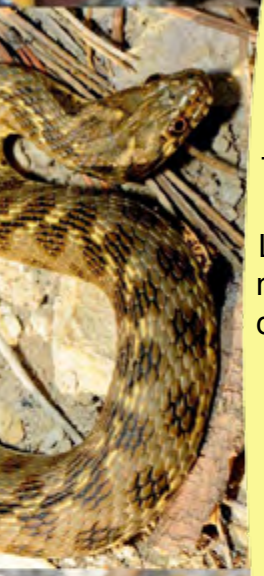

Pour éclaircir la situation vis-à-vis de la Société Herpétologique de France, et avec l'accord d'Olivier Swift, Philippe Evrard a demandé officiellement à être le nouveau coordinateur des Pays de la Loire vis-à-vis de cette association nationale. Cette demande a été acceptée lors du dernier congrès de la SHF qui s'est tenu à Caen du 9 au 11 octobre 2014. Ce projet a ensuite été présenté au niveau local lors des dernières Rencontres Naturalistes Régionales du 23 novembre 2014.

A l'époque de la mise en œuvre de l'atlas national dans les années 90, il y avait également des correspondants départementaux et il était tout à fait normal de nous tourner à nouveau vers ces personnes pour connaître leurs intentions vis-à-vis de cette nouvelle dynamique :
Pour le 44, Didier Montfort accepte de poursuivre cette tâche,
Pour le 49, Patrice Pailley passe la main à son collègue Didier Faux,
Pour le 53, le 72 et le 85, respectivement Franck Noël, Bernard Tilly et Christian Goyaud ne souhaitent pas s'impliquer dans cette nouvelle organisation.
Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

La coordination régionale ne s'impose à personne : elle ne reflétera que la volonté des naturalistes intéressés par la connaissance et la protection des Amphibiens et des Reptiles d'œuvrer ensemble.

Philippe EVRARD & François VARENNE

SOMMAIRE

Objectifs et actions de la coordination régionale .....p. 3
Etat des lieux des actions herpéto en Pays de la Loire.....p. 3
Répartition régionale des espèces.....p. 4
Les suivis nationaux.....p. 6
Les maladies chez les Amphibiens.....p. 7
Une nouvelle espèce pour les Pays de la Loire : *Bufo spinosus*.....p. 8
Les Grenouilles vertes, c'est complexe ! .....p. 9
Les Plans d'Actions en Pays de la Loire.....p. 10
Autorisation de capture .....p. 13

Rana temporaria -
© Morgane Sineau

Objectifs et actions de la coordination régionale

Les objectifs prioritaires de la coordination sont :

1/ diffuser l'information : permettre aux naturalistes d'échanger et de communiquer sur l'herpétologie, diffuser des enquêtes en cours et les infos de la Société Herpétologique de France, favoriser les retours d'expérience des opérations de protection et de sensibilisation en faveurs des Reptiles et des Amphibiens.
L'Écho Herpéto est une première pierre (dans la mare), la liste de discussion **herpeto-pdl@googlegroups.com** en est une deuxième ;

2/ organiser des formations : au départ, cet objectif nous a paru lointain, du genre : « Ce serait bien de faire des formations, aussi » le genre de phrase qu'on lance à la fin d'une discussion et qui ne va pas plus loin, mais vous n'avez qu'à lire la suite de l'Écho ;

3/ produire des synthèses : discuter c'est bien, se poser et mettre « carte sur table », c'est intéressant aussi. Au départ, nous souhaitons faire un état des lieux des actions en faveur des Amphibiens et des Reptiles en Pays de Loire.
La seconde étape serait de produire des cartes de répartition pour la région, afin de mettre en perspective les situations locales et, pourquoi pas, d'orienter des actions d'inventaire ou de protection. Là encore, il faut lire la suite...

Ces objectifs sont larges et personne ne peut dire ce qu'il en sera de l'avancement de telle ou telle action dans un an. Mais elles seront ce que nous en ferons.
Comme nous l'avons dit, il existe déjà des associations locales, dont certaines sont organisées en réseaux régionaux. Créer une nouvelle association, un échelon supplémentaire, ne nous a pas paru primordial et, à notre stade de têtard à peine éclos, ne serait pas nécessairement le meilleur choix. Nous avons préféré un collectif informel et bénévole, collectif qui permet à chacun de s'investir suivant ses possibilités et ses envies.
Nous invitons donc les personnes intéressées par l'herpétologie régionale à rejoindre la liste de discussion en envoyant un mail à **herpeto-pdl@googlegroups.com** ou bien en faisant une demande d'adhésion pour ceux ayant un compte google.

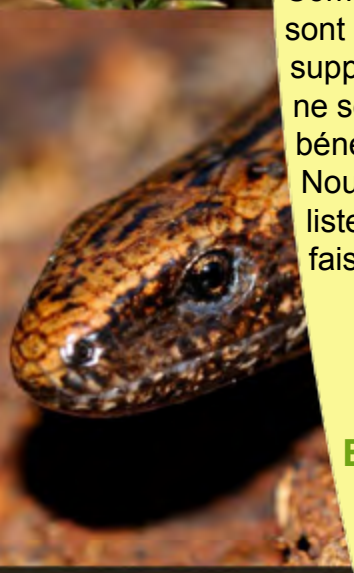

François VARENNE

Etat des lieux des actions herpéto en Pays de la Loire

La première action que nous proposons est un état des lieux le plus complet possible de la situation de l'herpétologie en Pays de la Loire et des actions qui ont été menées sur les 10 dernières années.

Chaque département s'est doté d'un atlas en mobilisant un réseau de naturalistes sur le terrain et la plupart de ces données ont servi à l'établissement de l'atlas national SHF/Muséum de Paris (données antérieures à 2006 – 2007). Pour la Sarthe, il s'agit de cartes de répartition par espèce à l'échelle communale parues dans la lettre de liaison du Coservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois en octobre 2001.
Mais au-delà de ces données « présence/absence », de nombreuses mesures locales de protection et de gestion ont commencé à voir le jour sur le territoire régional.

A la demande du Conseil régional, une liste rouge des Amphibiens et Reptiles prioritaires a été proposée par un collectif coordonné par la LPO Pays de la Loire en 2009 : **http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Mam_Amph_Rept_CSRPN_4-12-08_cle2373e8.pdf**, et depuis, il existe un plan pour la sauvegarde de la Grenouille rousse, un projet similaire concernant le Pélobate cultripède et une déclinaison régionale du PNA Sonneur (voir articles ci-après).

Les Parcs Naturels Régionaux, le réseau des CPIE et des associations de protection de la nature mènent des actions d'inventaires, de sensibilisation et de sciences participatives. De même, dans les DOCOB (Documents d'Objectifs) de certains sites NATURA 2000, des inventaires de mares ont été réalisés et des actions de préservation et de création de nouvelles mares sont en cours, notamment pour le Triton crêté. Avec les politiques d'ENS (Espace Naturel Sensible) et de Trames vertes et bleues, les Conseils généraux gèrent également des espaces naturels dans lesquels les Amphibiens et les Reptiles peuvent être pris en compte.

Triturus cristatus - © Morgane Sineau

Enfin, il est intéressant de connaître les études universitaires qui ont été menées ou sont en cours sur le territoire régional.
En Loire Atlantique, cet état de lieux existe et nous avons été agréablement surpris du nombre d'initiatives locales qui existent, hélas, avec peu d'échanges d'informations et de savoir-faire.

Malgré nos relances durant 2014, les données concernant les autres départements sont très fragmentaires.
Nous invitons donc à nouveau chaque département à nous fournir cet état des lieux dans les prochains mois (avant fin juin 2015) afin que nous fassions une synthèse qui sera à la disposition de tous.
Outre l'intérêt de favoriser les échanges entre nous, nous sommes persuadés qu'à l'issue de cet état des lieux, des idées d'actions et de coopération à l'échelle régionale pourront plus facilement émerger.

Philippe EVRARD

Répartition régionale des espèces

Une seconde action en perspective pour cette année est la réactualisation de l'état des connaissances de la répartition des Amphibiens et Reptiles en Pays de la Loire. Il s'agira de rassembler les données sur une période de 10 ans arbitrairement définie (2000-2014). Ces données proviendront d'une part des atlas de répartition pour les départements en possédant un sur cette période et d'autre part des bases de données locales. Et ceci afin de mettre en forme des cartes de présence/absence sur un maillage du territoire (le maillage Lambert 93 10 x10 km a été choisi).

Bien que 4 des 5 départements aient mis en place une démarche d'atlas, nous ne disposons pas d'une synthèse régionale récente. Le travail de la coordination régionale LPO date de 2009 (Marchadour, 2009) et l'atlas national de la SHF montre quelques lacunes.

Ces cartes de présence/absence ont uniquement vocation à être présentées aux Rencontres Naturalistes Régionales en 2015 et nous permettrons d'avoir un aperçu de la situation régionale et d'en discuter.

Les structures locales sont donc invitées à remplir des tables (format carto ou tableur) pour signaler la présence ou l'absence des espèces ainsi que, si possible, leurs dernières dates d'observation pour chaque maille. Ces fichiers pré formatés seront fournis par Alexis pour que les informations soient les plus homogènes possibles. Les structures et les naturalistes qui souhaitent nous donner plus d'informations sont évidemment les bienvenus. Pour toute demande (format de fichier, aide,...), vous pouvez contacter Alexis (**crazy_falcon@hotmail.fr**). L'usage des données transmises sera exclusivement réservé à l'édition de ces cartes et l'ensemble des structures ayant fourni des données seront bien évidement mentionnées.

La seconde partie du travail consistera en un moment d'échange lors des Rencontres Naturalistes Régionales pour discuter sur quelques points et dégager des tendances : Quelles espèces font l'objet d'un manque de connaissances ? Quelles espèces ont un statut de conservation défavorable ? Quels secteurs restent sous prospectés ? Etc. Ces échanges permettront de connaître les enjeux régionaux pour l'apport de connaissances et les dynamiques futures à lancer.

Vers un atlas régional en 2020 ?

Alexis VIAUD

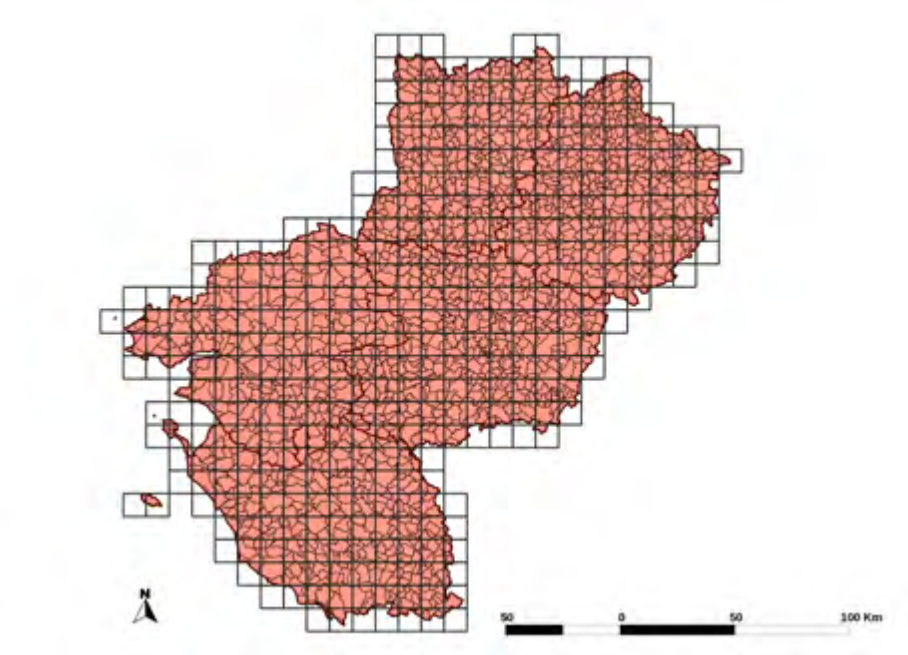

Maillage Lambert 93 10 km x 10 km des Pays de la Loire

Les suivis nationaux

La Société Herpétologique de France en partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle a lancé depuis quelques années des protocoles de suivi des populations d'Amphibiens et de Reptiles.

Méthode de détection par nasse (piège de Ortmann) pour le protocole POPAMPHIBIEN abondance spécifique aux tritons - © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Pour les Amphibiens, il s'agit du suivi POPAMPHIBIEN. Il a pour objectif d'estimer les tendances des populations d'Amphibiens. Deux protocoles sont possibles :

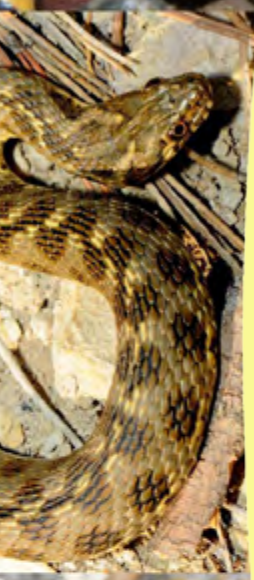

- le protocole POPAMPHIBIEN occurrence (présence/absence) :
L'objectif est de visiter tous les 2 ans les sites aquatiques d'une aire choisie et d'inventorier les Amphibiens par présence/absence avec les méthodes permettant leur meilleure détectabilité.
- le protocole POPAMPHIBIEN abondance (effectif) :
L'objectif est de compter tous les 2 ans les espèces cibles avec des méthodes standardisées permettant une détectabilité optimale. Une fois la ou les espèces cibles choisies, il faut déterminer la période optimale au cours duquel le comptage va être réalisé. Trois répétitions durant la même semaine sont nécessaires.

Ces deux suivis se déroulent sur des aires d'études définies selon des variables paysagères. Une aire d'étude peut comprendre plusieurs sites aquatiques. Chaque site aquatique est géoréférencé et fait l'objet d'une description paysagère précise afin de permettre un suivi à long terme. Le choix de l'aire suivie (et donc des sites aquatiques qui s'y trouvent, contenant ou pas des Amphibiens) est important.
Ces suivis seront efficaces s'ils sont mis en œuvre sur le long terme et sur l'ensemble du territoire national.

Depuis 2013, le réseau des CPIE via l'opération "Un Dragon ! Dans mon jardin ?" mobilise un réseau de vigies pour mettre en application le protocole POPAMPHIBIEN occurrence, en 2015 le réseau LPO s'est également lancé dans la démarche.

Pour les Reptiles, il s'agit du suivi POPREPTILES. Il a pour objectif d'estimer la diversité et la densité des populations de Reptiles et de suivre l'évolution à une échelle locale en fonction des actions de gestion menées sur le site choisi.

Natrix natrix - © Morgane Sineau

Ce protocole combine deux méthodes de détection, une méthode de détection à vue et une méthode d'inspection de plaques. Il s'agit de définir sur un site choisi des transects de 150 mètres, avec une pose de plaques (type tapis de carrière) tous les 50 mètres sur les transects choisis.

Le suivi est réalisé d'avril à juin sur des journées présentant des conditions optimales à raison d'un passage toutes les deux semaines (soit 6 passages sur chaque transect). Le transect est parcouru à l'aller le plus discrètement possible et à vitesse constante en détectant à vue les Reptiles (jumelle et appareil photo peuvent être utilisés) sur une bande de 5 mètres de large. Le retour du transect se fait en relevant les plaques.

L'ensemble des descriptifs de ces suivis seront disponibles sur le nouveau site de la SHF : **http://lashf.fr/**. Certaines méthodologies de suivi nécessitent des autorisations de capture délivrées par chaque préfecture (voir notre texte à ce sujet) ainsi que la mise en œuvre du protocole de diminution des risques de dissémination de la Chytridyomycose pour les Amphibiens (voir article sur les maladies des Amphibiens).

Morgane SINEAU

Les maladies chez les Amphibiens

Certaines maladies chez les Amphibiens peuvent provoquer d'importantes mortalités dans les populations d'Amphibiens. A l'heure actuelle, deux agents pathogènes susceptibles de provoquer des mortalités massives ont été mis en évidence : deux champignons à l'origine de la Chytridiomycose, *Batrachochytrium dendrobatidis* et *Batrochochytrium salamandrivorans* et un groupe de virus à l'origine de la ranavirose, les *Ranavirus*.

Les *Batrachochytrium* se développent sur la kératine présente au niveau des pièces buccales au stade larvaire et sur l'épiderme chez les individus adultes et juvéniles et peut entraîner la mort des individus contaminés. *Batrachochytrium dendrobatis* est la première espèce du genre identifiée en 1999. Elle est responsable de mortalités massives chez les Amphibiens aux quatre coins du monde, notamment en France dans les Pyrénées chez des populations d'Alytes accoucheurs. *Batrachochytrium salamandrivorans* a été identifié en 2013, aux Pays-Bas où il est responsable de mortalités importantes chez la Salamandre tachetée.

Le groupe des *Ranavirus* peut provoquer de graves infections chez les Amphibiens. Plusieurs cas de mortalités massives dues à des ranaviroses ont été observés dans le milieu naturel, notamment en France, chez des populations de Grenouilles rousses situées dans des lacs alpins du Mercantour.

La mobilisation de chacun est donc très importante pour signaler les cas de mortalités massives afin de mieux comprendre l'émergence de ces maladies sur notre territoire.

Les anormalités constatées sur le terrains peuvent également être remontées sur le site Internet : **http://www.alerte-amphibien.fr/**

Renflement anormal chez Bufo spinosus - © CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Les articles à consulter :

Dejean T., Miaud C. et Ouellet M. - La chytridiomycose : une maladie émergente des amphibiens - Bulletin de la Société Herpétologique de France n° 134 : 27 - 46, 2010.
http://www.alerte-amphibien.fr/images/file/Dejean%20et%20al%20Synyh%C3%A8se%20Chytridiomycose%20BSHF%20134%202010.pdf

Miaud C. - Un champignon menace les amphibiens - Le Courrier de la Nature n° 277 : 30 - 36, septembre-octobre 2013.

Millerioux M., Dejean T., Miaud C. & Artois M. - Les infections à Ranavirus chez les amphibiens - Bulletin de la Société Herpétologique de France n°141 : 23 - 46, 2012.

Afin de prévenir les risques de contamination, un protocole d'hygiène a été mis en place pour limiter les risques de propagation de la Chytridyomycose à destination de l'ensemble des acteurs se rendant sur le terrain.
Le protocole est consultable ici : **http://www.alerte-amphibien.fr/images/file/Protocole%20chytridiomycose%20Dejean%20et%20al.pdf**

Morgane SINEAU

Une nouvelle espèce pour les Pays de la Loire : *Bufo spinosus*

En 2013, des études génétiques à l'échelle européenne ont permis de distinguer deux espèces dans le groupe « Bufo bufo » au sens large :*Bufo spinosus* (le Crapaud épineux, autrefois considéré comme une sous-espèce) en Espagne et en France, au sud d'une diagonale approximativement entre l'Eure et l'Isère et *Bufo bufo* (le Crapaud commun) dans le reste de l'Europe et l'autre partie nord et est de la France.
Il existe plusieurs critères de distinction pour Bufo spinosus parmi lesquels on note :
- des glandes parotoïdes très divergentes vers l'arrière,
- un iris qui peut aller vers le rouge orangé,
- des femelles qui peuvent atteindre une grande taille avec des marbrures sur le dos,
- une peau très verruqueuse et épineuse, particulièrement chez les femelles.

Bufo bufo - © Philippe Evrard (Haut-Rhin)

Bufo spinosus - © Philippe Evrard (Vendée)

En Pays de la Loire, seul, Bufo spinosus serait donc présent, la zone de rencontre des deux espèces se situant plus au nord.

Les articles à consulter :

Arntzen et al - Bufo toads in Western Europe – contribution to zoologie,82 (4) 147-169 (2013).

Muratet J., 2007 – identifier les amphibiens de France métropolitaine, Guide de terrain. Ecodiv, France. 291 p.

Philippe EVRARD

Les Grenouilles vertes c'est complexe !

Depuis que l'on a découvert la complexité de la reproduction chez les Grenouilles vertes du groupe des *Pelophylax*, beaucoup de naturalistes ont renoncé, sur le terrain, à tenter de déterminer les espèces d'autant plus que seuls, la génétique et les sonagrammes permettent d'obtenir un résultat totalement fiable.
On aboutit ainsi à des atlas locaux avec la seule mention « Grenouille verte » et ce n'est guère plus brillant au niveau national.

Pourtant un travail systématique alliant l'enregistrement des chants et une série d'observations visuelles avec l'animal en main nous donne tout de même d'excellents indices pour des déterminations assez fiables, qui peuvent par la suite être éventuellement confirmés par des spécialistes.
Ceci est d'autant plus important que *Pelophylax ridibundus* semblent localement en progression rapide tandis que *Pelophylax lessonae* est classée avec une priorité élevée dans la liste rouge régionale.
De même, en Pays de la Loire, *Pelophylax perezi* n'a pas pu être évalué alors que nous disposons de plusieurs indices de sa régression dans les régions voisines (Charente maritime, par exemple).

En 2015, nous vous proposons une journée d'échange d'expériences à ce sujet, avec une application sur le terrain. Le créneau pressenti est le week-end du **27 et 28 juin 2015**.
Le lieu reste à déterminer mais faites-nous d'ores et déjà savoir si vous êtes intéressés ou si vous avez un site intéressant à nous proposer avec de belles populations de Grenouilles vertes aisément accessibles.

Philippe EVRARD

Pelophylax lessonae - © Philippe Evrard (Loire-Atlantique)

Pelophylax ridibundus - © Philippe Evrard (Loire-Atlantique)

Pelophylax kl esculentus - © Philippe Evrard (Loire-Atlantique)

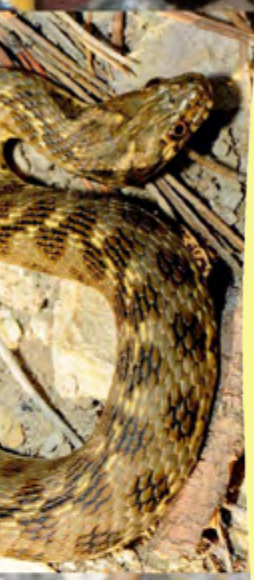

Les Plans d'Actions en Pays de la Loire

La déclinaison régionale du Plan National d'Actions Sonneur à ventre jaune en Pays de la Loire 2013 - 2017 :

Depuis 2011, le Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) fait l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA) :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNA_Sonneur_ventre_jaune_2011_-_2015.pdf

Bombina variegata - © Morgane Sineau

L'objectif d'un PNA est d'assurer « le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier » (MEDDE, 2012). Les PNA interviennent sur plusieurs champs d'actions :

1) le développement des connaissances : suivi cohérent des populations, approfondissement des connaissances sur l'habitat, l'état de conservation et la dynamique des populations.

2) la gestion et la restauration : renforcement des populations, restauration, aménagement et gestion des habitats.

3) la protection : conventionnement, protection réglementaire, maitrise foncière.

4) l'information et la formation : informations des acteurs locaux, des politiques e du public.

Les PNA peuvent être déclinés à l'échelle régionale lorsque le territoire abrite une espèce concernée par un Plan National d'Actions. En Pays de la Loire, un Plan Régional d'Actions (PRA) en faveur du Sonneur à ventre jaune a été mis en place par le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Sarthe sur la période 2013-2017 afin d'adapter au contexte local les actions à mener pour la sauvegarde de l'espèce. La déclinaison régionale a été validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en juin 2013.

Ce PRA a pour objectif de connaître l'origine génétique des populations sarthoises, ainsi dans le cadre d'étude CMR (Capture-Marquage-Recapture) réalisée en 2008, des prélèvements d'épithélium buccal ont été réalisés sur plusieurs individus. Cet échantillonnage permettra d'alimenter les recherches en cours sur la différenciation des lignées françaises et ainsi envisager des renforcements de populations en réintroduisant des têtards de lignées proches.

Il a également pour objectif de rechercher la présence de l'espèce sur les sites historiques connus ainsi que sur des sites potentiels, qui permettrait en cas de découverte de stations de nouvelles perspectives pour l'espèce.

A l'heure actuelle, les métapopulations de Sonneur à ventre du nord-ouest de la Sarthe ne bénéficient d'aucun statut de protection forte. Aucune parcelle ne bénéficie de projet d'acquisition ou de mesures de préemption, seules des conventions de gestion existent en partenariat entre les propriétaires (particuliers et carrier), le CEN Sarthe et la LPO Sarthe.

De plus, suite à la fin d'exploitation d'un site d'extraction l'ennoiement du site est prévu (le site se remplirait d'eau naturellement), entrainant la disparition des habitats du Sonneur présent au sein de la carrière, ce qui provoquerait irrémédiablement la disparition de cette métapopulation (contacts en cours entre le carrier et la LPO Sarthe – Frédéric Lécureur).

Les grands projets d'aménagement du territoire tendent à fragmenter les habitats favorables au Sonneur à ventre jaune du seul fait de l'ignorance de son existence. Ce constat peut aussi être fait en ce qui concerne la gestion sylvicole, agricole et l'exploitation des carrières.

Les stations identifiées comme les plus sensibles devront bénéficier d'un statut de protection réglementaire ou contractuel au terme du plan. La notion de « réseau » de points d'eau est très importante pour le Sonneur à ventre jaune. Il conviendra donc de favoriser la création de points d'eau favorables à cette espèce. La surveillance des sites, ou à minima, la remontée de l'information au référent régional lorsqu'une station est en danger, semble nécessaire.

19 fiches actions composent le PNA dont 13 concernent directement les Pays de la Loire. A partir de cette base, 13 fiches régionales ont été rédigées en concertation, lorsque que cela a pu être possible avec les principales structures intéressées (carriers, gestionnaires d'espaces naturels, etc.). Le PRA est consultable ici :
http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/simclient/consultation/binaries/stream.asp?INSTANCE=EXPLOITATION&EIDMPA=IFD_FICJOINT_0012355

Morgane SINEAU,
d'après le PRA Sonneur à ventre jaune en Pays de la Loire
rédigé par Olivier VANNUCCI et Céline MUZZOLINI (CEN Sarthe)

Ornière à Bombina variegata - © Morgane Sineau

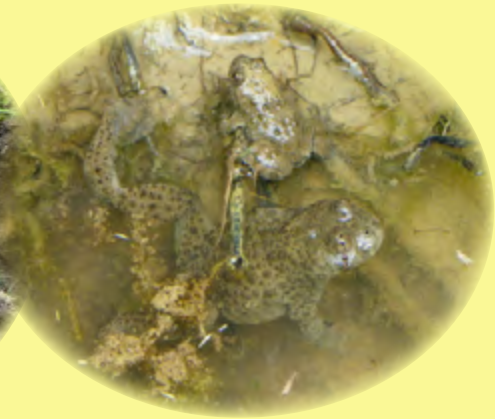

Bombina variegata - © Morgane Sineau

Le Plan d'Actions Régionales en faveur de la Grenouille rousse :

Rana temporaria - © Morgane Sineau

En 2011, la Coordination régionale LPO Pays de la Loire a rédigé un plan d'actions régional en faveur de la Grenouille rousse, à l'image des déclinaisons régionales des Plans Nationaux d'Actions. Ce plan a été construit en concertation avec un grand nombre d'acteurs dont l'ONF, gestionnaire des forêts domaniales et validé fin 2011. Compte tenu du fait que l'espèce est bien présente en Sarthe et en Mayenne, ce plan a pour ambition, à moyen termes, de préserver les populations les plus menacées des départements de la Vendée, de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire. Il comprend 13 fiches-actions.

Sur les diverses actions du plan notons que, dans une action de l'axe 1 (préservation de l'espèce et des populations), 75 propriétaires de parcelles accueillant des pontes ont été identifiés et certains rencontrés. Pour le moment 1 convention a été signée dans le secteur de la forêt de la Groulaie (Loire-Atlantique) et d'autres devraient suivre.
Compte tenu du retard pris en raison des contraintes administratives, seules 3 opérations de gestion ont pu être menées et uniquement dans le haut bocage vendéen : aménagements agro-pastoraux dans les communes de Saint-Michel-Mont-Mercure et Saint-Mesmin ; restauration et entretien d'un réseau de mares à la Bernardière (La Flocellière) ; restauration de la tourbière de l'Hommondière (La Flocellière).

L'axe 2 portait sur la connaissance de l'espèce et a permis de définir et de mettre en œuvre un protocole d'échantillonnage permettant le suivi régulier des populations de Grenouille rousse connues et localisées. Un protocole standardisé issu du POPAMPHIBIEN spécifique a été élaboré et mis en œuvre sur un échantillonnage de sites de pontes à l'échelle régionale. 32 parcelles-échantillons ont été sélectionnées, dans 11 secteurs différents, au sein des populations des départements de la Vendée, Loire-Atlantique et Maine-et-Loire. Les suivis réalisés en 2014 sur l'ensemble des 32 sites échantillons ont permis de comptabiliser 7 654 pontes.
Des nouvelles prospections sur des sites peu connus ou historiques ont également été réalisées, permettant la découverte de nouvelles stations en Maine-et-Loire, Loire-Atlantique et Vendée.

Enfin concernant les actions de communication et de sensibilisation (axe 3), une plaquette a été créée et est librement téléchargeable ici :
http://paysdelaloire.lpo.fr/images/stories/rapports-pdf/Plaquette/Grenouille_rousse_PDL_WEB.pdf
Au cours du programme, 37 animations ont été programmées et au total, 848 personnes ont été sensibilisées à l'existence et la fragilité de cette espèce dans une partie de notre région, sans compter la parution d'article dans la presse et les bulletins municipaux.

Le rapport complet ainsi qu'une synthèse des actions et des résultats est disponible ici : **http://paysdelaloire.lpo.fr/actions/conservation-des-especes-et-des-espaces/95-plan-d-actions-regionales-en-faveur-de-la-grenouille-rousse**

Alexis VIAUD d'après la synthèse de B. Marchadour

Autorisation de capture : l'arrêté du 18 décembre 2014 – une nouvelle opportunité pour les herpétologues de terrain ?

La quasi-totalité des Amphibiens et des Reptiles de France est intégralement protégée. L'arrêté en vigueur est celui du 19 novembre 2007, mettant en conformité l'article L. 411-5 du code de l'Environnement avec les directives européennes. Cette protection d'une espèce signifie l'interdiction de la perturber, de la capturer, de la détenir et bien sûr, de la tuer. De plus, pour la majorité des espèces (celles des annexes II et IV de la directive Habitats Faune Flore), cette protection inclut leurs milieux de vie et de reproduction.

Dans le cadre d'activités naturalistes, toutes captures nécessitent donc une procédure d'autorisation qui doit être déposée auprès du préfet de chaque département dans lequel elles seront réalisées (arrêté du 22 décembre 1999 paru dans le J.O. n° 303 du 31 décembre 1999).

Le formulaire de demande comporte de nombreux renseignements tels que la qualification du demandeur, le programme scientifique concerné, le nombre et le sexe des individus qui seront capturés, le protocole de capture, etc. et cette demande ne concerne qu'une année.

Ecouvillonnage sur Bufo spinosus pour recherche de la chytridiomycose - © Elisabeth Bertheme

Pour accorder ces autorisations, la préfecture s'appuie sur l'avis du CSPRN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) et actuellement, dans les pays de la Loire, les autorisations ne sont accordées que pour des études scientifiques.

Ceci pose problème : en effet, alors que l'état et les collectivités font régulièrement appel aux naturalistes amateurs pour alimenter les bases de données : fiches ZNIEFF, atlas locaux et départementaux, etc. la démarche d'autorisation s'avère totalement inadaptée aux procédures d'inventaires globaux, locaux ou nationaux.

Dans le cas des Amphibiens et des Reptiles qui nous intéresse ici, la détermination de certaines espèces sur simple observation in situ est impossible.

Prenons quelques cas concrets issus de la liste rouge des Pays de la Loire :

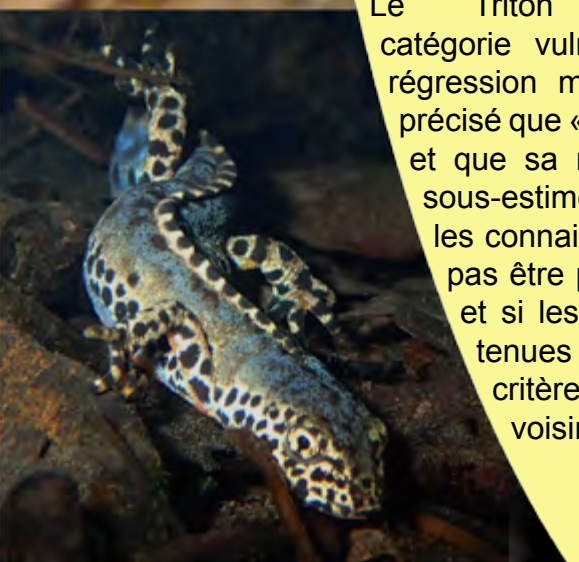

Le Triton ponctué est classé en catégorie vulnérable car il semble en régression mais dans le texte, il est précisé que « l'espèce reste mal connue et que sa répartition est sans doute sous-estimée ». Comment avancer dans les connaissance si cette espèce ne peut pas être pêchée au troubleau ou piégée et si les femelles ne peuvent pas être tenues en main pour bien vérifier les critères de distinction avec l'espèce voisine, le Triton palmé ?

Lissotriton vulgaris - © Morgane Sineau

car il semble en régression mais dans le texte, il est précisé que « l'espèce reste mal connue et que sa répartition est sans doute sous-estimée ». Comment avancer dans les connaissance si cette espèce ne peut pas être pêchée au troubleau ou piégée et si les femelles ne peuvent pas être tenues en main pour bien vérifier les critères de distinction avec l'espèce voisine, le Triton palmé ?

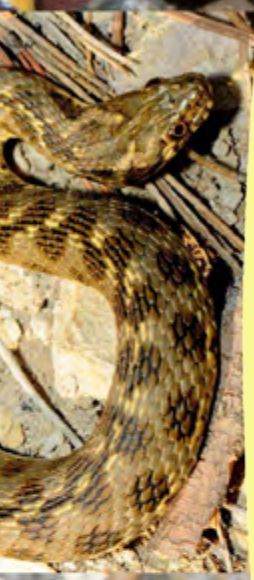

Autre cas, celui des *Pelophylax*, le groupe des Grenouilles vertes : la Grenouille de Lessona est classée dans notre région dans la catégorie « quasi menacé » avec une priorité élevée et « mérite qu'une attention particulière lui soit portée dans les Pays de la Loire ». Quant à la Grenouille de Pérez, en limite nord de répartition, elle n'a pas pu être évaluée, faute de données fiables.

Pelophylax perezi -
© Philippe Evrard

Les contacts que nous entretenons avec les chercheurs spécialisés dans ce groupe d'espèces très complexe nous permettent de savoir que seule l'analyse génétique permet d'avoir une diagnose sûre à 100 % mais qu'en rassemblant des enregistrements des chants des mâles et des photos de différentes parties du corps de ces animaux (ce qui exige que l'on ait l'animal en main pendant quelques minutes), on peut arriver à un bon niveau de détermination (ce sera l'objet de notre rencontre que nous vous proposons le week-end du 27 et 28 juin – voir plus haut).

Un nouvel arrêté du 18 décembre 2014 fixe les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de capture d'espèces protégées peuvent être accordées par le préfet pour « certaines opérations pour lesquelles la capture est suivie d'un relâcher immédiat sur place »

A travers plusieurs articles, cet arrêté fixe toutes les conditions dans lesquelles ces dérogations pourront être accordées : le type d'étude ou d'inventaire, les protocoles de captures, etc.

L'article 4 fait référence à la nécessité de justifier d'une formation adaptée aux espèces concernées.

Dans les prochains mois, nous nous proposons de nous rapprocher de la Société Herpétologique de France et de la DREAL des Pays de la Loire afin de faire le point sur ce nouvel arrêté et sur l'opportunité de son application pour un certain nombre d'herpétologues amateurs désireux de poursuivre leur effort de prospection en toute légalité pour l'intérêt général. Le problème de la formation nécessaire sera soulevé.

Philippe EVRARD

Appel à contribution !

Si vous avez des propositions de contributions n'hésitez pas à nous solliciter pour que l'on puisse les intégrer dans cette lettre de liaison. Merci à tous !!!
Et n'oubliez pas de vous inscrire au groupe de discussion...

Natrix maura - © Morgane Sineau

Crédits photos bandeau : *Hyla arborea* - © **Morgane Sineau,** *Lacerta bilineata* - © **Morgane Sineau,** *Elaphus longissima* - © **CPIE VSL,** *Ichthyosaura alpestris* - © **CPIE VSL,** *Salamandra salamandra* - © **Philippe Evrard,** *Natrix maura* - © **Philippe Evrard,** *Podarcis muralis* - © **Philippe Evrard,** *Triturus cristatus* - © **Philippe Evrard,** *Triturus marmoratus* - © **Philippe Evrard,** *Vipera berus* - © **Philippe Evrard,** *Anguis fragilis* - © **Philippe Evrard,** *Bufo calamita* - © **Philippe Evrard,** *Pelodytes punctatus* - © **Philippe Evrard,** *Zootoca vivipara* - © **Philippe Evrard,** *Natrix natrix* - © **Philippe Evrard,** *Rana temporaria* - © **Morgane Sineau.**